



REUSSIR

CENTRE ÎLE-DE-FRANCE

Editions Eure et Loir/ Loir et Cher/Seine et Marne

Tél. : 02 37 88 11 20

Mail : annonces@horizons.fr

Edition Loiret / Loiret agricole et rural

Tél. : 02 37 88 11 21

Mail : annoncesloiret@horizons.fr

ATTESTATION DE PARUTION

Département : 28

Journal : Horizons 28

Date de parution : 19 septembre 2025

Référence : H26008

Chartres, le 12 septembre 2025

LEGALES

*Cette annonce est commandée pour paraître sous réserve de conformité à son usage.
Cette attestation est produite, sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure.*

COMMUNE DE MAINVILLIERS

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

DEMANDE DE PERMIS D'AMENAGER RELATIVE AU RENOUVELLEMENT URBAIN DU QUARTIER TALLEMONT- BRETAGNE

Par arrêté n°2025AF111 en date du 12 septembre 2025, le maire de Mainvilliers a ordonné l'ouverture et l'organisation de l'enquête publique relative à la demande de permis d'aménager, déposée par la commune de Mainvilliers et enregistrée sous le numéro n° PA0282292500001, en vue du projet de renouvellement urbain du quartier Tallemont-Bretagne. L'enquête se déroulera à la mairie de Mainvilliers du vendredi 10 octobre 2025 à 14h00 au mercredi 12 novembre 2025 à 17h00. Durant cette période, le dossier d'enquête publique sera consultable aux jours et heures habituels d'ouverture.

Madame Brigitte ROBLET, désignée par le Tribunal Administratif d'Orléans comme commissaire enquêtrice, recevra le public en mairie :

- Vendredi 10 octobre 2025 de 14h00 à 17h00
- Lundi 27 octobre de 9h00 à 12h00
- Mercredi 12 novembre de 14h00 à 17h00

A partir du vendredi 10 octobre 2025 à 14h00, le dossier sera consultable en mairie aux horaires habituels d'ouverture et sur le site internet de la commune : « <https://www.ville-mainvilliers.fr/> »

Durant l'enquête, les observations peuvent être consignées sur le registre d'enquête en mairie. Elles peuvent aussi être adressées par écrit à l'attention de la commissaire enquêtrice à « Mairie de Mainvilliers, Hôtel de ville, Place du marché, 28300 Mainvilliers » ou par voie électronique à l'adresse suivante : « enquetepublique@ville-mainvilliers.fr ».

La directrice de publication

Agnès Laplanche



REUSSIR

CENTRE ÎLE-DE-FRANCE

Editions Eure et Loir/ Loir et Cher/Seine et Marne

Tél. : 02 37 88 11 20

Mail : annonces@horizons.fr

Edition Loiret / Loiret agricole et rural

Tél. : 02 37 88 11 21

Mail : annoncesloiret@horizons.fr

ATTESTATION DE PARUTION

Département : 28

Journal : Horizons 28

Date de parution : 17 octobre 2025

Référence : H26010

Chartres, le 12 septembre 2025

LEGALES

*Cette annonce est commandée pour paraître sous réserve de conformité à son usage.
Cette attestation est produite, sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure.*

COMMUNE DE MAINVILLIERS

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

DEMANDE DE PERMIS D'AMENAGER RELATIVE AU RENOUVELLEMENT URBAIN DU QUARTIER TALLEMONT- BRETAGNE

Par arrêté n°2025AF111 en date du 12 septembre 2025, le maire de Mainvilliers a ordonné l'ouverture et l'organisation de l'enquête publique relative à la demande de permis d'aménager, déposée par la commune de Mainvilliers et enregistrée sous le numéro n° PA0282292500001, en vue du projet de renouvellement urbain du quartier Tallemont-Bretagne. L'enquête se déroulera à la mairie de Mainvilliers du vendredi 10 octobre 2025 à 14h00 au mercredi 12 novembre 2025 à 17h00. Durant cette période, le dossier d'enquête publique sera consultable aux jours et heures habituels d'ouverture.

Madame Brigitte ROBLET, désignée par le Tribunal Administratif d'Orléans comme commissaire enquêtrice, recevra le public en mairie :

- Vendredi 10 octobre 2025 de 14h00 à 17h00
- Lundi 27 octobre de 9h00 à 12h00
- Mercredi 12 novembre de 14h00 à 17h00

A partir du vendredi 10 octobre 2025 à 14h00, le dossier sera consultable en mairie aux horaires habituels d'ouverture et sur le site internet de la commune : « <https://www.ville-mainvilliers.fr/> »

Durant l'enquête, les observations peuvent être consignées sur le registre d'enquête en mairie. Elles peuvent aussi être adressées par écrit à l'attention de la commissaire enquêtrice à « Mairie de Mainvilliers, Hôtel de ville, Place du marché, 28300 Mainvilliers » ou par voie électronique à l'adresse suivante : « enquetepublique@ville-mainvilliers.fr ».

La directrice de publication

Agnès Laplanche

ATTESTATION DE PARUTION

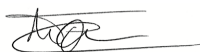
Cette annonce est commandée pour paraître, sous réserve de conformité à son usage, dans :

Référence annonce :	CF213051, N°279671
Nom du support :	* L'Echo Républicain 28 (Groupe Centre France)
Département :	28
Date de parution :	19/09/2025
Parution :	286,30 € HT
Frais de justificatifs :	3,90 € HT
Justificatif numérique :	1,00 € HT
Insertion web :	12,00 € HT
Montant TVA :	60,64 €
Total TTC :	363,84 €

Cette attestation est produite, sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure.

Fait le 12 Septembre 2025

La Directrice Générale de Centre France Publicité



Marylène GUERARD

Commune de Mainvilliers (28300)

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

DEMANDE DE PERMIS D'AMENAGER RELATIVE AU
RENOUVELLEMENT URBAIN
DU QUARTIER TALLEMONT-BRETAGNE

Par arrêté n°2025AF111 en date du 12 septembre 2025, le maire de Mainvilliers a ordonné l'ouverture et l'organisation de l'enquête publique relative à la demande de permis d'aménager, déposée par la commune de Mainvilliers et enregistrée sous le numéro n° PA0282292500001, en vue du projet de renouvellement urbain du quartier Tallemont-Bretagne.

L'enquête se déroulera à la mairie de Mainvilliers **du vendredi 10 octobre 2025 à 14h00 au mercredi 12 novembre 2025 à 17h00.**

Durant cette période, le dossier d'enquête publique sera consultable aux jours et heures habituels d'ouverture.

Madame Brigitte Roblet, désignée par le Tribunal Administratif d'Orléans comme commissaire enquêteur, recevra le public en mairie :

- **Vendredi 10 octobre 2025 de 14h00 à 17h00**

- **Lundi 27 octobre de 9h00 à 12h00**

- **Mercredi 12 novembre de 14h00 à 17h00**

A partir du vendredi 10 octobre 2025 à 14h00, le dossier sera consultable en mairie aux horaires habituels d'ouverture et sur le site internet de la commune : <https://www.ville-mainvilliers.fr/>

Durant l'enquête, les observations peuvent être consignées sur le registre d'enquête en mairie.

Elles peuvent aussi être adressées par écrit à l'attention de la commissaire enquêteur à « Mairie de Mainvilliers, Hôtel de ville, Place du marché, 28300 Mainvilliers » ou par voie électronique à l'adresse suivante :

enquetepublique@ville-mainvilliers.fr

La mise en page de l'annonce, située sur la partie droite de la présente attestation est donnée à titre indicatif. Elle ne saurait présager de la mise en page effective dans les colonnes des supports concernés.

Centre France Pub. est habilité à attester des parutions prévues dans le support précité.

Centre France Pub. s'autorise à ne pas publier toute annonce ne respectant pas l'organisation éditoriale du support et ne respectant pas les conditions générales de vente.

Conformément au décret n° 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales



ATTESTATION DE PARUTION

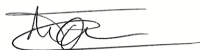
Cette annonce est commandée pour paraître, sous réserve de conformité à son usage, dans :

Référence annonce :	CF213052, N°279672
Nom du support :	* L'Echo Républicain 28 (Groupe Centre France)
Département :	28
Date de parution :	17/10/2025
Parution :	286,30 € HT
Frais de justificatifs :	3,90 € HT
Justificatif numérique :	1,00 € HT
Insertion web :	12,00 € HT
Montant TVA :	60,64 €
Total TTC :	363,84 €

Cette attestation est produite, sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure.

Fait le 12 Septembre 2025

La Directrice Générale de Centre France Publicité



Marylène GUERARD

Commune de Mainvilliers (28300)

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

DEMANDE DE PERMIS D'AMENAGER RELATIVE AU
RENOUVELLEMENT URBAIN
DU QUARTIER TALLEMONT-BRETAGNE

Par arrêté n°2025AF111 en date du 12 septembre 2025, le maire de Mainvilliers a ordonné l'ouverture et l'organisation de l'enquête publique relative à la demande de permis d'aménager, déposée par la commune de Mainvilliers et enregistrée sous le numéro n° PA0282292500001, en vue du projet de renouvellement urbain du quartier Tallemont-Bretagne.

L'enquête se déroulera à la mairie de Mainvilliers **du vendredi 10 octobre 2025 à 14h00 au mercredi 12 novembre 2025 à 17h00.**

Durant cette période, le dossier d'enquête publique sera consultable aux jours et heures habituels d'ouverture.

Madame Brigitte Roblet, désignée par le Tribunal Administratif d'Orléans comme commissaire enquêteur, recevra le public en mairie :

- **Vendredi 10 octobre 2025 de 14h00 à 17h00**

- **Lundi 27 octobre de 9h00 à 12h00**

- **Mercredi 12 novembre de 14h00 à 17h00**

A partir du vendredi 10 octobre 2025 à 14h00, le dossier sera consultable en mairie aux horaires habituels d'ouverture et sur le site internet de la commune : <https://www.ville-mainvilliers.fr/>

Durant l'enquête, les observations peuvent être consignées sur le registre d'enquête en mairie.

Elles peuvent aussi être adressées par écrit à l'attention de la commissaire enquêteur à « Mairie de Mainvilliers, Hôtel de ville, Place du marché, 28300 Mainvilliers » ou par voie électronique à l'adresse suivante :

enquetepublique@ville-mainvilliers.fr

La mise en page de l'annonce, située sur la partie droite de la présente attestation est donnée à titre indicatif. Elle ne saurait présager de la mise en page effective dans les colonnes des supports concernés.

Centre France Pub. est habilité à attester des parutions prévues dans le support précité.

Centre France Pub. s'autorise à ne pas publier toute annonce ne respectant pas l'organisation éditoriale du support et ne respectant pas les conditions générales de vente.

Conformément au décret n° 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales

